

**ARRETE N°447/2023 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Le Président de Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative à la détermination des « ratios promus/promouvables »,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion à compter du 8 Juillet 2022,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2023** est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
UNEAU Paul	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

**Avancement au grade de : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LABAN Yolanda	Adjoint Technique	27/10/2023
LOUISY Corentin	Adjoint Technique	27/10/2023
MARC David	Adjoint Technique	27/10/2023
ZIRCON Line	Adjoint Technique	27/10/2023
BRASSELEUR DENIS	Adjoint Technique	27/10/2023
BURGATHA Jean-Paul	Adjoint Technique	27/10/2023
LAMI Teddy	Adjoint Technique	27/10/2023
MORICE Cension	Adjoint Technique	27/10/2023
NEBOR Claude	Adjoint Technique	27/10/2023
PERRINE Henri	Adjoint Technique	27/10/2023
PIERRE Paul	Adjoint Technique	27/10/2023
ZIGAULT Bernard	Adjoint Technique	27/10/2023
BARNABOT Mylène	Adjoint Technique	27/10/2023
RAMALINGOM Fany	Adjoint Technique	27/10/2023
SAVAN Jean-Claire	Adjoint Technique	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
29	24	5

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
15	12	3

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principale de 1<sup>ère</sup> Classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
VAITILINGOM Mirelle	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	01/01/2023
COCO Aude	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	27/10/2023
URIE Lina	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5		5

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3		3

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARTEL Marie-Line	Adjoint Administratif	01/01/2023
BRARD Jotham	Adjoint Administratif	27/10/2023
ETENNA Sabine	Adjoint Administratif	27/10/2023
PALMISTE Marie-Catherine	Adjoint Administratif	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
8	2	6

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

**Avancement au grade de : Agent de maîtrise Principal**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BLANCUS Francky	Agent de maîtrise	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

**Avancement au grade de : Ingénieur Principal**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RANGON Cédric	Ingénieur	27/10/2023

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Guadeloupe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Sainte-Rose le **28 DEC. 2023**

Le Président

Guy LOSBAR

